

Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC)

Monsieur le Président

Madame la commissaire du gouvernement

Mesdames et Messieurs les députés

Je m'exprime en mon nom et je déclare mes liens d'intérêts : je suis présidente de l'Association Suisse des Musiques, la plus grande association d'amateur de suisse.

Avec la LEAC, nous avons l'occasion de poser une étape déterminante pour l'avenir culturel de notre canton.

Il ne s'agit pas simplement de moderniser un texte. Il s'agit de définir comment nous reconnaissons, comment nous soutenons et comment nous faisons grandir la culture fribourgeoise dans toute sa diversité.

Et depuis la place qui est la mienne, celle du monde amateur, je veux dire combien cet enjeu est essentiel. La culture amateur est l'un des fondements de notre vie collective.

Dans nos sociétés de musique, nos chorales, nos troupes de théâtre, nos ensembles de danse, dans les festivals portés par des bénévoles, des milliers de personnes s'engagent. Elles transmettent, elles apprennent, elles relient les générations et les régions.

C'est souvent là que se fait la première rencontre avec l'art.

C'est là que naissent les passions durables – et parfois les professionnels de demain. Sans ce terreau, tout l'édifice culturel s'affaiblit.

La LEAC a le mérite de reconnaître maintenant vraiment cette réalité.

Elle affirme que la population doit pouvoir participer activement à la culture. Pas seulement la consommer, mais la vivre, la pratiquer, y contribuer. Pour le milieu amateur, ce signal est fondamental.

La loi prévoit aussi une meilleure articulation entre le canton, les communes et les régions.

Sur le terrain, cela veut dire une organisation mieux définie, des collaborations facilitées, des projets qui peuvent dépasser les frontières communales.

Elle encourage enfin les rencontres entre professionnels et amateurs.

Ces échanges tirent tout le monde vers le haut et ouvrent des perspectives, notamment pour les jeunes.

Soutenir la culture amateur, ce n'est pas regarder en arrière.

C'est investir dans l'avenir, dans la cohésion sociale, dans la vitalité de nos villages et de nos villes, de notre canton. C'est permettre très concrètement à chacune et chacun de trouver sa place.

Dans un canton bilingue comme le nôtre, riche de traditions et d'initiatives nouvelles, cette participation est une clé de notre équilibre.

Nous avons besoin d'institutions fortes.

Nous avons besoin d'une création professionnelle ambitieuse.

Mais nous avons tout autant besoin du tissu associatif qui fait battre le cœur culturel au quotidien.

La force de Fribourg réside dans cette complémentarité.

La LEAC apporte un cadre plus lisible, plus actuel, plus inclusif. Elle envoie un message de considération à celles et ceux qui donnent de leur temps et de leur énergie pour que la culture vive partout sur le territoire.

À travers cette loi, nous reconnaissions que cet engagement a une valeur publique. Bien sûr, le travail ne s'arrêtera pas au vote.

Une loi, aussi juste soit-elle, ne déploie pleinement ses effets que si elle repose sur les critères, sur un règlement d'exécution clair et proche du terrain. Pour le monde amateur, ce sera déterminant : accessibilité des soutiens, simplicité des démarches, reconnaissance du bénévolat, qualité du partenariat avec les communes et les professionnels.

Nous devrons être attentifs à ce que l'esprit de participation porté par la LEAC devienne une réalité concrète.

Mais aujourd'hui, nous pouvons donner à notre canton la base dont il a besoin pour avancer.

Pour toutes celles et ceux qui répètent le soir après le travail, qui forment la relève, qui montent des projets avec passion ; pour toutes les communes où la culture est d'abord une affaire d'engagement, je vous invite à soutenir cette loi – et à garder cette ambition lors de sa mise en œuvre.

Pour que cette énergie continue à faire vivre Fribourg, aujourd'hui et demain, cette nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles.

J'ai terminé, Monsieur le Président.